



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**ARRÊTÉ N°2021/SGAR/DRAJES/ 2026**

portant modification de la commission régionale consultative  
du fonds pour le développement de la vie associative en Pays-de-la-Loire

Le préfet de la région Pays de la Loire  
Préfet de la Loire-Atlantique  
Chevalier de la légion d'honneur

- VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU** le décret n°2006-672 du 8 juin 2006 modifié relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif, notamment son article 3 ;
- VU** le décret n°2018-460 du 8 juin 2018 relatif à la création du fonds pour le développement de la vie associative, notamment son article 7 ;
- VU** le décret du 29 juillet 2020 nommant M. Didier MARTIN, préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique ;
- VU** l'arrêté de création de la commission régionale consultative du fonds pour le développement de la vie associative en Pays de la Loire n°2018/SGAR/DRDJSCS/75 du 26 juin 2018 ;
- VU** la lettre de l'association « Le Mouvement associatif des Pays de la Loire » du 29 septembre 2021 ;
- SUR** proposition du délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports des Pays de la Loire ;

**ARRÊTE**

**Article 1**

Conformément à l'article 7 du décret n°2018-460 sus-visé, il est créé une commission régionale consultative du fonds pour le développement de la vie associative en Pays-de-la-Loire, présidée par le Préfet de région ou son représentant le délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports.

**Article 2**

Sont nommés membres de la commission régionale, au titre des services de l'État :

- la directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) des Pays de la Loire ou son représentant ;
- le directeur régional des affaires culturelles (DRAC) des Pays de la Loire ou son représentant ;
- la directrice régionale de l'équipement, de l'aménagement et du logement (DREAL) des Pays de la Loire ou son représentant ;

- le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) des Pays de la Loire ou son représentant ;
- le délégué départemental à la vie associative de Loire-Atlantique ou son représentant ;
- le délégué départemental à la vie associative du Maine et Loire ou son représentant ;
- le délégué départemental à la vie associative de la Mayenne, ou son représentant ;
- le délégué départemental à la vie associative de la Sarthe ou son représentant ;
- le délégué départemental à la vie associative de la Vendée ou son représentant.

Au titre des personnalités qualifiées, pour une durée de 5 ans, en raison de leur engagement et de leur compétence reconnus en matière associative :

- Mme Catherine MILS, membre de France Bénévolat Pays de la Loire, désignée pour siéger également dans le collège départemental consultatif de la Loire-Atlantique ;
- Mme Cathy BELLEC, membre de l'Union régionale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux Pays de la Loire (URIOPSS), désignée pour siéger également dans le collège départemental consultatif de la Mayenne ;
- M. François HOGU, membre de France Nature Environnement Pays de la Loire (FNE), désigné pour siéger également dans le collège départemental consultatif de la Sarthe ;
- M. Valentin BEAUVALLET, membre de la fédération des radios associatives en Pays de la Loire (FRAP), désigné pour siéger également dans le collège départemental consultatif du Maine-et-Loire ;
- M. Claude GANGLOFF, membre du comité régional olympique et sportif Pays de la Loire (CROS), désigné pour siéger également dans le collège départemental consultatif de Vendée ;
- Mme Roselyne FORTUN, membre comité régional des associations de jeunesse et d'éducation populaire Pays de la Loire (CRAJEP) ;
- Mme Florence LACAZE, membre de la Ligue de l'enseignement Pays de la Loire ;
- M. Jean-Claude LAURENT, membre de la fédération des acteurs de la solidarité Pays de la Loire (FAS)O ;
- M. Alain FOREST, président de Le Mouvement Associatif des Pays de la Loire.

Au titre des personnes morales de droit public :

- La présidente du Conseil régional des Pays-de-la-Loire ou son représentant ;
- Le président du Conseil départemental de la Loire-Atlantique ou son représentant ;
- La présidente du Conseil départemental du Maine-et-Loire ou son représentant ;
- Le président du Conseil départemental de la Mayenne ou son représentant ;
- Le président du Conseil départemental de la Sarthe ou son représentant ;
- Le président du Conseil départemental de la Vendée ou son représentant.

### **Article 3**

Le secrétaire général pour les affaires régionales et le délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports des Pays de la Loire sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région des Pays de la Loire.

Fait à Nantes, le 13 OCT. 2021

Didier MARTIN